

ASSURER vos risques

ARILIM ASSURANCES

Une aventure familiale

En 2007, Bernard Frécon et sa fille, Marie-Cécile, créent à Lyon un cabinet de courtage en assurances spécialisé dans l'immobilier : Arilim. Ses fils, Pierre et Gonzague, rejoignent ensuite la société, élargissant son champ de compétences à la protection sociale et aux risques liés aux entreprises. En 2016, l'expansion d'Arilim se poursuit avec le rachat du cabinet lyonnais Gaillard Assurances. Arilim est référencé parmi les 50 premières sociétés de courtage par l'Argus de l'assurance 2021.

Notre priorité, **vous protéger**

Vous écouter pour mieux vous conseiller

Un interlocuteur privilégié est dédié à votre dossier. Il est constamment à votre écoute pour vous conseiller et vous défendre, dans l'élaboration et le suivi de vos contrats d'assurances. Il analyse vos risques pour vous protéger à la mesure de vos besoins spécifiques et de votre budget.

Des courtiers réactifs et proches de vous

Grâce à votre Espace Client et à notre forte disponibilité, vous pouvez accéder à votre dossier et échanger avec nous, à tout moment, sur notre site Internet. L'ensemble de nos outils en ligne ainsi que notre présence à Paris, Lyon et Toulon nous permettent de traiter vos demandes en moins de 24h et de bien vous défendre en cas de sinistres.

Rigueur et expertise au service de la négociation

Près de 1900 clients nous font confiance. Le sérieux de ces références, notre bonne connaissance du marché et la solidité de nos résultats, font d'Arilim un acteur reconnu du courtage en assurances. Notre expérience et nos méthodes rigoureuses sont des atouts précieux pour défendre vos intérêts devant les assureurs.



UNE CROISSANCE
solide depuis plus de 10 ans

27 collaborateurs à
votre écoute

3.7 millions d'euros de
CA en 2021

10 pour cent de
croissance en 2021

TOP
50 des courtiers
indépendants
(Argus de l'assurance 2021)

3 antennes proches
de vous

PLUS DE
2000 clients nous font
confiance

3000 sinistres ouverts
en 2021

NOS GARANTIES

Bénéficier de **30 ans**
d'expertise dans
l'immobilier

Des contrats à la
mesure de vos
besoins

+

Un **gestionnaire**
dédié pour suivre
votre dossier

Être conseillé
en **moins de**
24 heures

+

Un **contrat**
mis à jour année
après année

Un **dossier clair et**
facile d'accès dans
votre **espace client**



IMMOBILIER

Choisissez la sécurité et l'efficacité
pour vos clients

LYON - PARIS - TOULON

Professionnels de l'immobilier, bénéficiez des **30 ans d'expertise** des professionnels d'Arilim et choisissez d'être **protégés efficacement contre l'ensemble des risques** liés à l'exercice de votre métier : litiges avec votre locataire et loyers impayés, dommages aux personnes et aux biens, aléas des chantiers et défauts de construction...

GARANTIES LOCATIVES

Loyers impayés
Détériorations immobilières
Frais de contentieux
Carence et vacance locatives

CONSTRUCTION

Tous risques chantier
Dommages-Ouvrage
RC décennale
RC professionnelle

MULTIRISQUE IMMEUBLE

Dommages aux biens
Responsabilité Civile
Protection juridique
Propriétaire Non Occupant
Propriétaire Foncier / Espace vert

Entreprises, vous souhaitez **garantir à vos salariés une protection sociale adaptée** à leur profession, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux ? Vous souhaitez que vos contrats soient pilotés de façon à **bénéficier du meilleur rapport qualité-prix** ? Vous craignez de ne pas choisir la meilleure solution, face à une législation complexe ?

Contactez Arilim pour bénéficier des **conseils d'un expert, choisir le meilleur contrat et le faire évoluer** en fonction des réformes législatives et conventionnelles ou des changements dans votre entreprise. Ainsi, la protection sociale deviendra un **levier de votre politique salariale**.

ASSURANCE DE PROTECTION SOCIALE

Complémentaires santé

Prévoyance

Dépendance

Complémentaires retraite

Epargne salariale

PROTECTION SOCIALE

**Offrir la meilleure protection
aux collaborateurs et dirigeants
d'entreprise**

ENTREPRISES

Entreprises, optez pour une protection sur-mesure

D'une entreprise à l'autre, les risques à assurer sont très différents. Confier à Arilim l'élaboration et le suivi de vos contrats vous permet d'être garanti au plus près de vos besoins, c'est-à-dire de façon efficace et à moindre coût. Pour élaborer un contrat sur-mesure, notre équipe identifie et évalue soigneusement vos risques, en fonction des caractéristiques de vos activités, salariés, équipements et stocks. Une fois cette étude validée, nos experts se chargent de la mise en place et de la gestion de vos contrats et défendent vos intérêts en cas de sinistres.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Entreprises industrielles et commerciales

Prestataires de services

Professions intellectuelles

RC environnementale

Mandataires sociaux

MULTIRISQUE ENTREPRISE

Dommages aux biens

Responsabilité Civile

Protection juridique

Flotte automobile

Risques numériques

ASSURANCE-CRÉDIT

Prévention risque client

Recouvrement des impayés

Indemnisation des impayés

NOS OUTILS

facilitent vos démarches



ESPACE CLIENT

Vos dossiers accessibles
24/24H, 7/7J



RAPPEL INTERNET

Un conseiller vous rappelle
gratuitement et rapidement



DÉCLARATION EN LIGNE

Déclarez vos sinistres en toute
simplicité



AGRÈMENTS EN LIGNE

Accédez à vos agréments
dématérialisés sur votre
espace client



HISTORIQUE COMPLET

100 % des dossiers
conservés dans
les archives



E-SIGNATURE

Gagnez du temps grâce à
notre système certifié de
signature électronique

Groupe ARILIM Assurances

PARIS

ARILIM
19 rue Paul Lelong
75002 PARIS
Tel : 01 85 76 11 62

LYON

ARILIM Assurances
4 bis, rue Jarente
69002 Lyon
Tel : 04 78 42 43 73

TOULON

ARILIM Assurances
288, rue Michel Audéoud
83000 TOULON
Tel : 04 86 57 28 25

LYON - TOULON :

4 bis, rue Jarente - 69002 Lyon
288, rue Michel Audéoud - 83000 TOULON
SARL au capital de 144 010 € - RCS Lyon
B497985945 - N° ORIAS : 07030529

PARIS : 19, rue Lelong - 75002 Paris - SARL au capital de 81.750 € - RCS Paris 503959298 - N° ORIAS : 08042599

Les sociétés du groupe ARILIM sont inscrites à l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance (site : www.orias.fr).

Elles exercent leur activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b du Code des Assurances, la liste des compagnies partenaires est disponible sur simple demande. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6

et L 512-7 du code des assurances – Intermédiaires d'assurance sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09 (<https://acpr.banque-france.fr>)
Réclamations clients : reclamation@arilim.fr